

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.1/SEM.54/2002/3
18 novembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



**COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION
ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES**

Séminaire sur

**LE BOISEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA GESTION
DURABLE DES FORÊTS**

organisé dans le cadre de la vingt-quatrième session du Comité mixte FAO/CEE/OIT
de la technologie, de la gestion et de la formation forestières

Ennis, comté de Clare (Irlande), 15-19 septembre 2002

RAPPORT DU SÉMINAIRE

Introduction

1. Le Séminaire sur le boisement dans le contexte de la gestion durable des forêts s'est tenu à Ennis, comté de Clare (Irlande), du 15 au 19 septembre 2002, sous les auspices du Comité mixte et à l'invitation du Gouvernement irlandais. Y ont assisté des participants des pays suivants: Allemagne, Autriche, Canada, Croatie, Espagne, France, Grèce, Irlande, Islande, Lettonie, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie et Royaume-Uni.

Ouverture du Séminaire

2. M. J. Browne, Ministre d'État irlandais chargé des questions relatives à la foresterie au sein du Ministère des communications, de la marine et des ressources naturelles, a prononcé l'ouverture du Séminaire. Le Ministre a souligné l'importance que revêt la pratique d'une gestion durable des forêts et a déclaré qu'il souhaitait voir se développer une production de bois à des fins commerciales entièrement issue de forêts gérées durablement. M. H. Hoefle (Allemagne), Président du Comité mixte, et M. J. Najera (CEE-ONU), membre du secrétariat du Comité mixte, ont souhaité la bienvenue aux participants.

3. Le Séminaire s'articulait autour de trois thèmes, à savoir le thème 1: la planification stratégique aux niveaux national et régional - les structures et pratiques mises en place à l'échelon national et régional pour fournir un cadre général permettant de promouvoir un boisement conforme aux principes d'une gestion durable des forêts; le thème 2: la planification au niveau local et l'étude du site - une évaluation de chaque site du point de vue des conditions locales et du terrain proprement dit pour vérifier qu'il est adapté au boisement dans le contexte de la gestion durable des forêts; et le thème 3: les opérations forestières - la pratique du boisement, ce qui couvre toutes les opérations à effectuer depuis la planification initiale jusqu'à l'achèvement du couvert.

Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour provisoire, tel qu'il figurait dans la deuxième annonce (TIM/EFC/WP.1/SEM.54/2002/2), a été adopté.

Désignation des animateurs de débats (point 2)

5. Les personnes dont les noms suivent ont été désignées pour animer les débats sur le thème 1 «La planification stratégique aux niveaux national et régional»:

Séance A M. M. Prendergast (Irlande)

Séance B M. J. Connelly (Irlande)

Séance C M. H. Hoefle (Allemagne)

Séance D (débat libre) M. E. Hendrick (Irlande)

La planification stratégique aux niveaux national et régional (point 3)

Séance A

6. À la séance A, des exposés ont été faits par M. D. McAree (Irlande), sur le boisement en Irlande, ainsi que par M. F. M. Dunn et M. J. J. Farrell (Canada), sur le boisement et les changements climatiques: un point de vue canadien.

Séance B

7. Les communications ci-après ont été présentées à cette séance: «La recherche appliquée à l'appui d'une gestion durable des forêts plantées en Irlande» par M. Eugene Hendrick (Irlande); «Coillte Practicing SFM in a Commercial Environment» par M. Tim Crowley (Irlande); et «Le boisement en Europe: la nécessité d'une meilleure communication et de nouveaux partenaires», communication de M. Josef Herkendell (Allemagne), présentée par M. R. Daamen.

Séance C

8. Les communications ci-après ont été présentées à cette séance: «The Role of Co-operatives in Sustainable Afforestation» par M. Ray Gallagher (Irlande) et «Forest Regeneration in Romania» par MM. Filip Georgescu et Mihai Liviu Daia (Roumanie).

Séance D (débat libre)

9. S'agissant de la gestion des forêts, il convient de tenir compte des aspects sociaux, économiques et écologiques du principe de la durabilité. Les intervenants ont souligné que les pays devaient adopter des codes de bonne pratique forestière et adapter leur cadre législatif et réglementaire pour y intégrer la gestion durable des forêts.

10. La grande majorité de la population vit dans des zones urbaines et le nombre de personnes qui dépendent directement de revenus forestiers ne cesse de diminuer. C'est pourquoi les connaissances de la population en matière de foresterie et de forêts sont limitées. Les programmes de boisement doivent s'accompagner d'une campagne de communication approfondie et de large ampleur afin de mieux sensibiliser la population aux principes et pratiques de la gestion durable des forêts. Cette campagne devrait viser tous les acteurs concernés et comprendre des activités de relations publiques, d'éducation et de consultation. En l'absence d'une communication structurée, la population ne saurait tirer parti des multiples bienfaits que peut apporter la gestion durable des forêts.

11. L'agroforesterie peut jouer un rôle important dans le développement rural, en augmentant le revenu agricole des terres peu productives, en créant des emplois dans les zones reculées et en mettant en valeur l'environnement grâce à l'aménagement du paysage et à la protection de l'environnement.

12. En Irlande, un nouveau projet appelé «Native Woodland Scheme» a été mis en œuvre afin de conserver et d'enrichir les essences autochtones. D'autres pays pourraient s'en inspirer en vue de promouvoir la diversité biologique des forêts.

13. La certification des forêts est un moyen de contrôle de la gestion durable des forêts. Une compréhension et une reconnaissance mutuelles des principaux systèmes de certification s'imposent si l'on veut faire en sorte que ces systèmes soient mieux acceptés et éviter la confusion qui règne actuellement dans l'esprit du public.

14. La recherche forestière a un rôle essentiel à jouer dans l'intégration de la gestion durable des forêts dans les programmes de boisement. Pour tous les établissements de recherche et organismes de développement, l'enjeu consiste à traduire en action les résultats des travaux de recherche.

15. Depuis la ratification de la Convention-cadre sur les changements climatiques en 1992, et l'adoption du Protocole de Kyoto en 1998, le boisement a acquis une nouvelle dimension économique et environnementale et son rôle dans la fixation du carbone revêt une importance croissante.

La planification au niveau local et l'étude du site (point 4)

Séance A - Présidente: M^{me} S. Clerkin (An Taisce - The National Trust for Ireland)

16. À cette séance ont été présentés les documents ci-après: «La République tchèque: situation actuelle et expérience en matière de boisement», par M^{me} Katerina Trejbalova (République tchèque); «Stratégies forestières possibles: l'expérience de l'Irlande», par M. Damián Allen et M. Séamus Dunne (Irlande); «Private Afforestation in Ireland», par M. Tim O'Brien (Irlande).

Séance B - Président: M. J. Lorbach (FAO)

17. À cette séance ont été présentés les documents ci-après: «Comparaison des activités forestières d'Europe centrale et d'Irlande», par M. Richard H. Ramsauer (Autriche); un exposé sur le rôle de l'Irish Timber Growers Association (Association irlandaise des producteurs de bois), par M. Donald Whelan (Irlande).

Séance C - Président: M. J. J. Gardiner (University College Dublin)

18. À cette séance ont été présentés les documents ci-après: un exposé sur la planification du boisement en Islande, par M. K. Gunnarson (Islande); le programme national d'accroissement de la superficie boisée, par M. Stanislaw Dabrowski (Pologne); la Société des forestiers irlandais, par M. Tony Mannion (Irlande); un exposé sur le boisement et la certification: l'avis de l'entrepreneur (Afforestation and Certification - The Contractor's View), par M. Donal Fitzpatrick (Irlande).

Séance D (débat libre) - Président: M. J. Farrell (Ressources naturelles Canada)

19. La nécessité de concilier la rentabilité économique avec le développement rural et social tout en reconstituant le couvert forestier d'une manière responsable sur le plan environnemental est une thématique qui a été abordée dans la plupart des exposés.

20. Reconstituer le couvert forestier dans le paysage rural participe d'un objectif écologique plus vaste. Les décisions relatives au choix des essences et leurs incidences sur le paysage sont toutefois déterminées par les réalités économiques et sociales du moment à l'échelon du pays, de la région et de la communauté.

21. La concertation et des mécanismes efficaces de participation à la prise des décisions aux niveaux régional et local sont indispensables pour faire adhérer toutes les parties prenantes à l'effort de boisement.

22. Il faut poursuivre les efforts tendant à créer dans le secteur forestier des emplois durables - des emplois à l'année avec des rémunérations compétitives et des conditions de travail progressistes.

23. L'expansion des activités de boisement doit aller de pair avec la définition d'objectifs nationaux clairs et chiffrés. Cette démarche doit être orientée par des plans forestiers stratégiques compatibles avec une gestion durable des forêts et par un code des meilleures pratiques forestières.

24. Les stratégies forestières possibles représentent un mécanisme utile permettant de collaborer avec les groupes de parties prenantes en vue d'identifier les possibilités et les contraintes s'agissant du lieu d'implantation et de la composition des nouvelles forêts. Cette démarche devrait être menée de concert par l'administration chargée des forêts et les autorités locales et les stratégies mises au point devraient être du domaine du réalisable.

Opérations forestières - la pratique du boisement (point 5)

Séance A – Président: M. T. Farrell (University College Dublin)

25. À cette séance ont été présentés les documents ci-après: «L'utilisation d'un système d'information géographique et de méthodes de classification des sites», par M. Niall Farrelly (Irlande); «Fonds prototype pour le carbone: le boisement des terres agricoles dégradées en Roumanie», par M. I. Abrudan, M. V. Blujdea, M. V. Kostyushin, M. C. Pahtontu, M. H. Philips, M^{me} S. Brown et M^{me} M. Voicu (Roumanie), M. Philips a présenté le document; «Coillte Farm Partnership Scheme – A joint venture in commercial afforestation in Ireland», par M. Jim Dillon (Irlande); et «L'effet de la taille sur la qualité du tronc et le développement initial des feuillus», par MM. M. Bulfin, T. Radford et J. Brosnan.

Séance B – Président: M. P. Lehane (Irish Farmers Association)

26. À cette séance ont été présentés les documents suivants: «La création de nouvelles forêts d'essences autochtones en Écosse», par M. Stephen A. Smith (Royaume-Uni); «Operational aspects of fast growing species», par M. Oscar Barreiro (Espagne); et «Boisement et couverture forestière permanente», par M. Arne Pommerening (Royaume-Uni).

Séance C – Présidente: M^{me} A. Coffey (Castlewallen Woodland Partners)

27. À cette séance ont été présentés les documents suivants: «La mécanisation de la plantation des sites de régénération», par M. Michael Keane (Irlande); «La croissance de six essences résineuses dans différents bioclimats de Croatie», par M^{me} Sanja Peric (Croatie); et «Le boisement en Pologne: la sylviculture et les enseignements qui s'en dégagent», par M. Wojciech Gil et M. Jan Lukaszewicz (Pologne).

Séance D (débat libre) - Président: M. N. Foley (Service irlandais des forêts)

28. Les participants ont souligné la nécessité de réaliser la gestion forestière en prenant systématiquement en compte l'impact environnemental et social d'un choix judicieux des essences, de leur emplacement et des modes de sylviculture.

29. Ils ont reconnu la contribution croissante des plantations forestières à la production de ressources renouvelables et se prêtant à diverses utilisations. Les stratégies de boisement doivent systématiquement mettre l'accent sur la nécessité d'élaborer un plan de commercialisation et de développement industriel.

30. Un couvert forestier continu peut offrir un instrument de sylviculture efficace pour parvenir aux objectifs inhérents à la gestion forestière durable. Cependant, les recherches doivent se poursuivre, notamment pour chiffrer les coûts et les avantages liés à une telle pratique.

31. Pour être économiquement viable, le boisement peut être réalisé en utilisant la capacité de fixation du carbone des forêts. Cette possibilité a été démontrée dans le cadre d'un projet-pilote mis en œuvre par l'Administration nationale des forêts de Roumanie et consistant à vendre du carbone au Fonds prototype pour le carbone.

32. Le développement de partenariats avec les agriculteurs peut contribuer à la promotion du boisement en mettant à la disposition des propriétaires terriens le savoir-faire en matière de foresterie, les moyens financiers et les compétences commerciales nécessaires.

33. Il faut continuer à étudier la possibilité de créer des peuplements d'essences autochtones sur des sols humides, exposés et pauvres en éléments nutritifs. Ces nouveaux peuplements d'essences autochtones doivent être créés moyennant un niveau d'intervention minimal.

34. Ce sont les forestiers professionnels qui, de par leur formation, leurs connaissances et leur expérience, sont les mieux à même de gérer les forêts en prenant en considération les exigences relatives à une gestion forestière durable et de faire bénéficier les propriétaires de forêts, la collectivité et l'environnement des multiples avantages qui découlent de ce mode de gestion.

Conclusions et recommandations (point 6)

35. Les participants au Séminaire ont adopté les conclusions et recommandations suivantes, au titre de la Déclaration d'Ennis:

Déclaration d'Ennis

Conclusions

1. Le boisement des terres agricoles peut jouer un rôle important dans le développement rural en augmentant le revenu agricole des terres peu productives et en créant des emplois durables dans les zones reculées. S'il est appliqué correctement, ce boisement améliorera la qualité de l'environnement, le paysage et la biodiversité.
2. Afin de pouvoir assurer une Gestion durable des forêts (GDF), il convient d'associer la propriété foncière, le savoir-faire en matière de foresterie, la sécurité financière et les compétences commerciales nécessaires.
3. La production de bois provenant du boisement crée une ressource renouvelable qui est neutre en ce qui concerne les émissions de CO₂.
4. Il convient de féliciter l'Administration nationale des forêts de Roumanie qui a montré que la contribution des forêts à la fixation du carbone est possible et qu'elle peut être utilisée pour permettre le boisement économique.
5. Les forêts contribuent de manière significative à l'environnement urbain. Parmi les avantages, on compte: une meilleure qualité de l'air et du paysage, davantage de possibilités pour des activités récréatives et une éducation à l'environnement sans

oublier la promotion de la santé publique. Dans un monde de plus en plus urbanisé, la GDF devrait également englober les forêts dans les zones urbaines.

6. Les forestiers professionnels, de par leur vocation, l'histoire de leur profession, leur formation, leurs connaissances et leur expérience, ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion des forêts conformément aux principes de la GDF et contribuent de manière décisive à l'exploitation des nombreux avantages qui découlent de ce mode de gestion.

Recommandations

A. Aux États membres

1. Toutes les activités de boisement doivent respecter les six critères de la **GDF** tels qu'ils ont été énoncés dans le contexte de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.
2. La différence qui existe entre le concept de GDF et le processus de certification doit être clairement comprise.
3. L'expansion des activités de boisement doit être guidée par des plans forestiers **stratégiques** et se conformer au Code forestier des meilleures pratiques ou autres principes directeurs similaires.
4. Une stratégie de boisement doit aller de pair avec un plan de commercialisation et de développement industriel.
5. La contribution croissante des plantations forestières à la production de ressources renouvelables et se prêtant à diverses utilisations doit être reconnue.
6. Il est urgent d'étudier des moyens plus efficaces visant à encourager la **communication** entre le grand public, les ONG et le secteur forestier, pour réaliser l'objectif commun de la GDF.
7. Des mécanismes de concertation et des mécanismes efficaces de **participation à la prise de décisions** aux niveaux régional et local sont essentiels pour faire adhérer toutes les parties prenantes à l'effort de boisement.
8. Les Stratégies forestières possibles, qui permettent d'analyser les possibilités et les contraintes en vue de repérer les zones susceptibles d'être affectées à la sylviculture, sont une méthode utile de concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour identifier le lieu d'implantation qui convient le mieux et la composition la plus judicieuse des nouvelles forêts, sous la direction conjointe des autorités forestières et des pouvoirs locaux. Ces stratégies doivent relever du domaine du réalisable et non pas se limiter à l'expression de simples aspirations.
9. Il convient de poursuivre et d'accélérer les travaux actuels sur la reconnaissance mutuelle des systèmes de **certification** forestière par la FAO et d'autres organisations. Les systèmes de certification doivent prendre en compte les besoins des petits propriétaires forestiers qui sont parfois dans l'incapacité de faire face aux coûts de certification.

10. La **sélection des essences** et la gestion forestière doivent se faire selon le principe des 3 «B», à savoir, le **Bon arbre**, au **Bon endroit** associé à la **Bonne sylviculture**. Les décisions relatives à la sélection des essences et à ses répercussions sur le paysage doivent être guidées par les réalités économiques et sociales des pays, des régions et des collectivités. Une bonne sylviculture tient compte de l'impact environnemental, économique et social et s'applique dès le stade du boisement et pendant toute la durée de vie de la forêt.
11. Il convient d'encourager la plantation de nouvelles essences autochtones pour réaliser les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.
12. Il doit exister un système de certification adapté pour s'assurer de la traçabilité jusqu'à la source de l'ensemble du matériel de reproduction forestier utilisé dans les programmes de boisement.
13. Les propriétaires forestiers, les autres parties intéressées et le grand public doivent être mieux sensibilisés aux nombreux avantages du boisement dans le contexte de la GDF.
14. Le boisement représente un investissement important en capital que l'on doit protéger. Des programmes intégrés appropriés de protection des forêts doivent être développés pour faire face aux grandes menaces liées aux maladies, aux insectes, aux mammifères et autres agents destructeurs. Les méthodes biologiques de contrôle doivent être privilégiées.
15. Les **forestiers** professionnels doivent participer à des activités de perfectionnement professionnel permanent pour se tenir au courant de l'évolution du processus de GDF. Ils doivent se montrer novateurs et disposés à tirer les leçons des pratiques forestières et des expériences d'autres pays.
16. Les programmes de boisement doivent répondre à l'évolution des attentes et des exigences de la société.
17. La protection et l'amélioration de la **biodiversité** doivent s'intégrer pleinement au processus de GDF.
18. La création d'**emplois** durables à plein temps est une priorité dans le cadre de la GDF. La pénurie de main-d'œuvre forestière est un facteur important qui affecte la réalisation des objectifs de boisement. Il est donc nécessaire d'améliorer les conditions de travail et d'offrir des salaires compétitifs pour attirer et retenir un plus grand nombre de nouveaux forestiers, qu'ils soient salariés ou sous contrat.
19. Tous les programmes et politiques **de subvention** liés à l'utilisation des terres doivent être complémentaires pour éviter tout conflit.
20. Les organismes forestiers publics se concentrent sur la **réglementation**. Il faudrait envisager de créer des organismes de développement distincts pour encourager le boisement. La surréglementation devrait être évitée.

B. Aux chercheurs

1. Il faut continuer de promouvoir le rôle du boisement dans les environnements urbain et périurbain. Dans ce contexte, il convient de rechercher de meilleurs moyens de sensibiliser les citoyens aux avantages que procure la forêt.
2. La contribution du boisement en tant que puits de carbone doit faire l'objet d'études plus approfondies dans le contexte des programmes forestiers nationaux et de la GDF. À ce titre, il est souhaitable de préciser l'utilisation potentielle de mesures d'incitation pour encourager les agriculteurs et les propriétaires terriens à planter et gérer des forêts afin de fixer le carbone et d'assurer d'autres fonctions et productions forestières.
3. Il convient d'étudier les incidences sociologiques d'une intensification des programmes de boisement.
4. Le couvert forestier continu présente de nombreux avantages sylvicoles et environnementaux. Cependant, il faut entreprendre de nouvelles recherches, notamment sur les conséquences socioéconomiques et écologiques de cette approche de la sylviculture.
5. Les conséquences du changement climatique, son impact sur la sélection des essences et sur les programmes futurs de boisement doivent faire l'objet de plus de recherches.

C. Au Comité mixte

1. Le Comité mixte doit commander une étude sur l'efficacité et la rentabilité des divers mécanismes d'incitation au boisement (telles que les politiques, les programmes, les aides financières, les abattements fiscaux, la réglementation, etc.).
2. Le Comité mixte doit poursuivre les échanges d'informations sur les pratiques de boisement, les réglementations et les mécanismes de soutien financier.
3. Un autre séminaire sur le boisement doit être organisé en temps voulu.

Adoption du rapport (point 7)

36. Les participants au Séminaire ont adopté le projet de rapport préparé par le secrétariat, ainsi que les conclusions et recommandations contenues dans la Déclaration d'Ennis.

37. Au nom du pays hôte, M. D. McAree a remercié les participants d'avoir assisté au Séminaire, préparé des documents, rendu les discussions vivantes au cours des différentes séances et adopté les conclusions et recommandations. M. H. Hoefle, au nom du Comité mixte, M. J. Lorbach (FAO) et M. J. Najera (CEE) ont remercié le pays hôte pour la chaleur de son hospitalité et l'excellente organisation du Séminaire. Ils ont également remercié les participants et le personnel des services d'appui d'avoir largement contribué au succès du Séminaire.

Annexe

**SÉMINAIRE SUR LE BOISEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA GESTION
DURABLE DES FORÊTS, EXCURSION
Dimanche 15 septembre 2002**

La visite technique organisée dans le cadre du Séminaire s'est déroulée sur trois sites, avec un thème différent pour chacun d'entre eux:

- Thème 1: Présentation du boisement dans le contexte de la gestion durable des forêts en Irlande, Broadford, comté de Clare;
- Thème 2: Aspects concrets des boisements de feuillus en Irlande, Nenagh, comté de Tipperary;
- Thème 3: Aspects concrets des boisements de conifères en Irlande, site du partenariat agricole de Coillte, Upperchurch, comté de Tipperary.

Thème 1: Présentation du boisement dans le contexte de la gestion durable des forêts en Irlande, Broadford, comté de Clare

Orateurs : Noel Kelly, propriétaire de forêt, et Jim Quinlivan et Eamonn Cunningham, Service des forêts

Aperçu du travail réalisé sur le site

Lorsque Noel Kelly, propriétaire terrien, a envisagé la possibilité de boiser ses 60 hectares de terrain, situés à Broadford, dans le comté de Clare, au début de l'année 2000, il a fait appel à Donal Fitzpatrick, consultant forestier agréé. Le rôle de Donal a consisté à concevoir un plan d'aménagement forestier qui obéisse aux règles en matière d'attribution des subventions du Service des forêts tout en y intégrant les projets à long terme de Noel, qui consistaient à aménager un espace de loisirs et d'agrément. Après consultation avec l'inspecteur local du Service des forêts, une demande d'autorisation préalable (formulaire 1) a été présentée, accompagnée d'une carte des essences du site et d'un plan de mise en culture. Après une étude topographique, une demande de subvention pour la construction de routes forestières a également été déposée. L'autorisation de planter a été délivrée en octobre 2000, à la condition que soient scrupuleusement respectées les recommandations de l'Inspecteur du Conseil de la pêche, car la rivière Killuran, contiguë à la propriété, était classée comme rivière poissonneuse (saumon) et était donc considérée comme «sensible». L'autorisation pour la construction des routes forestières a également été délivrée par le Service des forêts.

Les travaux préparatoires en vue de la plantation ont donc pu commencer. Il s'agissait d'une opération particulièrement coûteuse, compte tenu de la quantité d'ajoncs et autres végétaux à arracher et évacuer. Il a fallu creuser, puis former des tas de branchages qui ont ensuite été brûlés ou enfouis. En principe, ces végétaux auraient dû être alignés et la plantation effectuée entre ces rangées. Un système de drainage doté de pièges à sédiments a été creusé, et un étang a été créé sur un ruisseau pour servir de réserve d'eau en cas d'incendie. Ensuite Noel a aménagé le paysage, de façon à rendre cet espace attrayant en tant qu'aire de loisir. Le buttage a été préconisé comme méthode de préparation du sol et, dans certaines zones, les pierres et

les galets ont été à nouveau enfouis dans le sol, de façon à rendre la marche plus sûre. Les arbres existants ont été conservés chaque fois que cela était possible.

La majorité des plants a été achetée à Coillte, mais Noel a également acheté des arbres très divers, essentiellement des feuillus, pour l'agrément du site et le développement de la biodiversité. Les principales essences plantées à des fins commerciales étaient l'épicéa de Sitka (52 100), le larix hybride (44 000), le pin sylvestre (17 900), l'épicéa (8 050), le Douglas (4 500), le cèdre rouge (2 700), l'aulne glutineux (14 600), le frêne (10 800), le chêne pédonculé (9 000), le sycomore (4 900), le hêtre (3 000) et le bouleau (1 000). En tout, plus de 172 000 arbres ont ainsi été plantés. Par ailleurs, 12 400 autres arbres ont été plantés un peu partout sur le site, à la fois par souci de biodiversité et pour l'agrément qu'ils offraient. Les essences suivantes ont été utilisées: sycomore, hêtre, hêtre rouge, sorbier des oiseaux, merisier à grappes, peuplier, eucalyptus gunnii, sapin noble, marronnier d'Inde, châtaigner, chêne chevelu, tulipier de Virginie, noyer, platane, séquoia Wellingtonia et charme.

Les travaux se sont achevés le 27 avril 2001. Par la suite, une subvention au boisement et une prime au développement forestier ont été accordées pour 16 hectares comprenant 20 % d'essences diverses (GPC3), pour 30,28 hectares d'essences diverses (GPC4) et pour 13,56 hectares de feuillus (GPC5). Des pierres et des graviers ont été extraits du sol et employés pour construire les routes. La subvention destinée à financer la construction de routes n'a pas encore été versée à ce jour. Le propriétaire, Noel Kelly, a directement participé à la préparation du sol, à la pose des clôtures et aux travaux de plantation. Il a également choisi d'assurer lui-même le travail d'entretien.

Présentation du Service des forêts et de la promotion du boisement privé

Rôle du Service des forêts: Le Service des forêts, qui relève du Ministère des communications, de la marine et des ressources naturelles, est responsable de la politique forestière nationale, de la promotion de la foresterie privée, de l'administration des subventions destinées à favoriser la plantation et d'autres activités forestières, du contrôle des abattages et de la promotion de la recherche dans le domaine de la foresterie et des produits forestiers. Toutes les activités d'aménagement doivent être compatibles avec la protection de l'environnement.

Mesures de financement de la foresterie privée:

1931-1981 Aide financière de l'État

1981-1989 Aide financière de l'UE - Programme «Western Package Scheme»

1990-1994 Aide financière de l'UE - Programme opérationnel pour la foresterie (Forestry Operational Programme)

1995-1999 Aide financière de l'UE - Réforme de la PAC

2000-2005 Aide financière de l'UE - Programme de développement rural (Rural Development Programme)

Subventions et primes: Toute demande doit être déposée par un forestier agréé. Un ou plusieurs organes statutaires peuvent être saisis de ces demandes avant qu'elles soient transmises à l'inspecteur local du Service des forêts, qui formule des recommandations avant approbation.

Autres subventions: Parallèlement au régime de subventions et primes au boisement, le Service des forêts propose un certain nombre de mécanismes d'aide au secteur forestier: programme de reboisement; programme d'amélioration de forêts; programme de reconstitution des forêts; élagage haut des conifères; taille formative (façonnage) des feuillus; programme de routes forestières; programme NeighbourWood; et programme de plantation d'essences autochtones.

Stratégie forestière: La stratégie forestière du Gouvernement irlandais est décrite dans la publication intitulée: «*Growing for the Future - A Strategic Plan for the Development of the Forestry Sector in Ireland*». L'objectif général de cette stratégie est, en substance, de développer la foresterie de façon à optimiser durablement son rôle dans la prospérité économique et le bien-être social du pays, tout en veillant à protéger l'environnement. Conformément à cette stratégie d'expansion de la foresterie, la superficie boisée devrait passer de 7 % à 17 % d'ici à 2030, et la masse critique devrait passer de 2,2 millions de m³ à 10 millions de m³.

Boisement - Normes et procédures d'attribution des subventions

Ces normes et procédures comprennent des conditions d'attribution des primes et des subventions, un processus d'approbation préalable et une procédure d'inspection. Les conditions d'attribution des primes et subventions ont trait aux critères suivants: prescriptions en matière de propriété foncière, niveau minimum de fertilité des sols et possibilités d'exploiter le site aux fins de la foresterie, superficie du site et respect de la protection de l'environnement dans tous les aspects du projet, de son emplacement à sa mise en œuvre. Pour bénéficier de subventions, les projets doivent impérativement être approuvés par le Service des forêts avant le lancement des travaux. Une procédure d'inspection permet de contrôler les projets avant qu'ils soient approuvés, mais aussi à divers moments après l'achèvement des travaux. Les procédures suivantes sont appliquées.

Soumission d'un plan de boisement: Établi par un forestier agréé, ce plan renferme tous les renseignements relatifs à la plantation, à la pose des clôtures, à la fertilisation, à la protection contre les incendies, à la composition des peuplements, au contrôle de la végétation et au régime de propriété foncière. Il met également en évidence les considérations environnementales propres au site, ainsi que d'autres aspects tels que l'accès au site, le potentiel de croissance des arbres et le potentiel commercial du site et il permet en outre de déterminer si ce site se prête à la plantation de feuillus. Le plan est accompagné d'une carte.

Questions environnementales: Ces questions sont réglées dans le cadre de la concertation, en application des normes opérationnelles en vigueur.

La concertation permet de déterminer, dans le cadre d'une décision stratégique, si une partie, voire l'intégralité d'un projet, doit ou ne doit pas être menée à bien. Le Service des forêts engage des consultations avec les organismes statutaires concernés, requiert, si nécessaire, une évaluation de l'impact sur l'environnement et consulte le public pour certaines catégories de sites. Un protocole particulier est prévu lorsque les propositions comportent le risque de rejets dans des eaux sensibles aux acides.

Les normes environnementales pratiques sont détaillées dans une série de directives traitant de l'eau, de l'archéologie, du paysage, de la diversité biologique et des récoltes. Le *Code irlandais des meilleures pratiques forestières* énonce des procédures environnementales pour chaque activité forestière. La procédure de concertation peut aussi comporter une description détaillée des procédures à suivre dans le cas de certains projets de boisement.

Procédure d'inspection: Tous les projets de boisement sont examinés par un inspecteur forestier du Service des forêts. Les sites sont inspectés avant l'approbation des projets, puis selon le calendrier suivant, après achèvement des travaux: i) lors de l'achèvement des travaux de boisement; ii) quatre ans après l'achèvement des travaux; et iii) par la suite, de façon aléatoire.

Dispositif de sanctions: Il existe un dispositif de sanctions. Des sanctions financières sont prévues en cas d'infraction aux dispositions relatives à la sylviculture et à la protection de l'environnement, ainsi que pour toute fausse déclaration se rapportant au type de terre et au titre de propriété.

Thème 2: Aspects concrets des boisements de feuillus en Irlande, Nenagh, comté de Tipperary

Orateurs: Michael Sweeney, Peter Alley et Paddy Bruton, Forestry Services Ltd., Irlande

Une demande de subvention a été déposée le 8 janvier 2001 et approuvée le 27 mars 2001. Les travaux préparatoires ont commencé presque immédiatement et tous les travaux ont été terminés le 15 mai 2001. L'ensemble des directives fixées par le Service des forêts ont été respectées; rien n'a été planté à proximité des lignes électriques; une zone tampon de 15 mètres sans plantations a été créée et clôturée autour du seul monument recensé; des distances minimales ont été laissées entre les plantations et les bâtiments les plus proches, avec l'autorisation écrite du propriétaire; enfin, les normes relatives aux distances minimales par rapport aux routes ont été scrupuleusement respectées.

Michael Flannery, le propriétaire, possède environ 46 hectares. Son activité était essentiellement concentrée sur le labourage et sur la plantation associée à l'élevage de moutons. Ses deux fils travaillent à Dublin et ne souhaitent pas devenir agriculteurs. M. Flannery a boisé 21 hectares, ce qui lui donne droit aujourd'hui à un revenu de 10 316 livres exonéré d'impôt. Il a loué le reste de ses terres et bénéficie d'une pension au titre du Farm Retirement Scheme. Il est très conscient que ses arbres prennent sans cesse plus de valeur. Le sol est riche en éléments nutritifs et perméable. Situé à 80 mètres d'altitude, le site présente un aspect neutre, voire méridional, et n'est pas exposé. La densité de peuplement du frêne, du sycomore et de l'aulne est de 3 300 arbres à l'hectare, et l'intervalle est de 2 m x 1,5 m. Le site n'est pas exposé au gel, sauf dans un secteur où l'aulne a été planté. La préparation du sol en vue de la plantation des chênes a été réalisée à la charrue agricole, et à la charrue Coolmore pour les autres arbres.

Thème 3: Aspects concrets des boisements de conifères en Irlande, site de partena riat agricole de Coillte, Upperchurch, comté de Tipperary

Orateurs: Jim Dillon, Daithi de Forge et Jim Fogarty, Coillte, Conseil irlandais de la foresterie, Irlande

| | |
|---|--|
| Superficie plantée: | 42,2 ha |
| Date de plantation: | Janvier 2002 |
| Essences plantées: | <ul style="list-style-type: none">• 25,2 ha d'Épicéa de Sitka• 6,3 ha de mélèze du Japon (le plus souvent mélangé à l'Épicéa de Sitka)• 6,7 ha de frêne• 2 ha de zones proches des lignes électriques (maintenues comme «espace libre»), chêne pédonculé et bouleau utilisés pour renforcer les haies intérieures• Tous les peuplements étaient constitués de plants à racines nues |
| Détails concernant les plants/origine des semences: | <ul style="list-style-type: none">• Épicéa de Sitka, Washington, 30-50 cm, 2+1s• Mélèze du Japon, île d'Hokkaido, 40-60 cm, 1+1s• Frêne, Irlande, 50-80 cm, 1u1• Chêne pédonculé, Pays-Bas, 50-80 cm, 1u1• Bouleau d'Irlande, 50-60 cm, 1u1 |
| Type de sol: | 80 % de sol brun forestier; 20 % de sol à gley (apparenté au grès) |
| Altitude: | 200-310 m |
| Aspect: | Nord-est |
| Exposition: | Site abrité ou moyennement abrité Note de stabilité: S21 |
| Classe de rendement: | 20-24+ m ³ /ha/an |
| Méthode de culture: | 70 % de buttage; 30 % de labour (adapté) |
| Caractéristiques: | Objet archéologique découvert durant la phase d'aménagement du site et préservé à l'intérieur de la zone plantée (ne figure pas sur les cartes des sites et monuments). Une vieille maison et des bâtiments annexes ont été préservés comme élément de la «zone de promotion de la diversité biologique». Des haies importantes ont été consolidées en plantant des feuillus supplémentaires, de façon à créer des couloirs d'habitat à travers la plantation. Des zones densément peuplées de broussailles (feuillus) ont également été conservées. |

Remerciements

Le Service des forêts souhaite remercier les propriétaires Noel Kelly (thème 1), Michael Flannery (thème 2) et Patrick Quinn (thème 3) d'avoir ouvert leur propriété aux participants lors de l'excursion. Le Service des forêts remercie également les personnes suivantes d'avoir contribué à l'organisation et au bon déroulement de l'excursion, ainsi qu'à la préparation du présent rapport: Noel Kelly, Donal Fitzpatrick, Michael Sweeney, Peter Alley, Paddy Bruton, Jim Dillon et Daithi de Forge.
